

## Rapport d'activité 2023

<p><b>Cour d'appel :</b> Versailles</p>	<p style="text-align: center;"><b>CDAD Des Yvelines</b></p>	<p><b>TJ :</b> VERSAILLES</p>
<p><b>Autres TJ :</b> NEANT</p>		<p><b>Population :</b> 1 473 664 habitants (source INSEE -01/01/2024)</p>
<p><b>Autres CDAD du ressort :</b>  CDAD du Val d'Oise CDAD des Hauts de Seine CDAD de l'Eure et Loir</p>	<p><b>Tél. :</b> 01. 39. 07.38.03</p> <p><b>Adresse :</b> Tribunal Judiciaire de Versailles 5 place André Mignot 78000 VERSAILLES</p> <p><b>Courriel :</b> cdad-yvelines@justice.fr</p> <p><b>Site internet :</b> www.cdad-yvelines.justice.fr</p> <p>Date de la convention initiale : 01/08/2021</p> <p>Date du dernier renouvellement : 27/11/2023</p>	<p><b>2 MJD :</b>  MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines  MJD du Val de Seine (Les Mureaux)</p> <p><b>Président :</b> Bertrand MENAY</p> <p><b>Tél. :</b> 01.39.07.36.04</p> <p><b>Courriel :</b> p.tj-versailles@justice.fr</p>
<p><b>MDPAAD :</b> Florence SCHARRE</p> <p><b>Tél. :</b> 01.39.49.67.04</p> <p><b>Courriel :</b> florence.scharre@justice.fr</p>	<p><b>Régime :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptabilité publique</li> <li>- Personnel de droit public</li> </ul>	<p><b>Secrétaire générale :</b> Alexandra RONCELIN (à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023)</p> <p><b>Tél. :</b> 01 39 07 38 03</p> <p><b>Courriel :</b> alexandra.roncelin@justice.fr</p>

**Coordonnées du rédacteur du rapport :**

**Alexandra RONCELIN**  
**Secrétaire générale du CDAD des Yvelines**  
Tribunal Judiciaire de Versailles  
5 place André Mignot 78000 VERSAILLES  
Tél : 01.39.07.38.03 Mail : cdad-yvelines@justice.fr

# **SOMMAIRE**

<b>1- Organisation et fonctionnement du CDAD :</b>	<b>3</b>
<b>1-1 Convention constitutive :</b>	<b>3</b>
• <i>La convention constitutive initiale :</i>	<b>3</b>
• <i>Les renouvellements des conventions :</i>	<b>3</b>
<b>1-2 Composition du CDAD :</b>	<b>4</b>
• <i>Les membres de droit :</i>	<b>4</b>
• <i>Les membres associés :</i>	<b>5</b>
• <i>Les personnes qualifiées :</i>	<b>5</b>
<b>1-3 Organes statutaires :</b>	<b>5</b>
• <i>Réunions de l'assemblée générale :</i>	<b>5</b>
• <i>Réunions du conseil d'administration :</i>	<b>7</b>
<b>2- Moyens attribués au CDAD :</b>	<b>7</b>
<b>2-1 Moyens budgétaires et comptables :</b>	<b>7</b>
• <i>Budget :</i>	<b>7</b>
• <i>Comptabilité :</i>	<b>11</b>
<b>2-2 Moyens en personnel du CDAD :</b>	<b>12</b>
• <i>Personnel mis à disposition :</i>	<b>12</b>
• <i>Personnel recruté par le CDAD :</i>	<b>13</b>
• <i>Volontaire en service civique :</i>	<b>13</b>
• <i>Expérimentation SNU (service nationale universel):</i>	<b>13</b>
<b>3- Actions menées par le CDAD :</b>	<b>13</b>
<b>3-1 Maillage territorial mis en place</b>	<b>17</b>
<b>3-2 Actions du CDAD :</b>	<b>20</b>
• <i>Actions thématiques :</i>	<b>20</b>
• <i>Actions de communication</i>	<b>29</b>
• <i>Outils de communication</i>	<b>30</b>

<b>4- Bilan de l'année 2023 :</b> .....	32
<b>5- Perspectives pour l'année 2024</b> .....	34
<b>5-1 Moyens prévisionnels :</b> .....	34
<b>5-2 Actions prévisionnels :</b> .....	36
<b>5-3 Observations éventuelles :</b> .....	37

## **1- Organisation et fonctionnement du CDAD :**

### **1-1 Convention constitutive :**

- *La convention constitutive initiale :*

Date de signature de la convention initiale :	01/08/2001
Date d'approbation :	08/10/2001
Date de publication :	17/10/2001
Durée :	10 ans
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	01/08/2001
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	
Date d'approbation :	
Date de publication :	
Durée :	
Comptabilité :	

- *Les renouvellements des conventions :*

Date de signature du renouvellement de la convention initiale :	13/09/2011
Date d'approbation :	29/11/2011
Date de publication :	07/12/2011
Durée :	10 ans
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	13/09/2011
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	
Date d'approbation :	
Date de publication :	
Durée :	
Comptabilité :	

Date de signature du renouvellement de la convention initiale :	27/09/2013
Date d'approbation :	05/11/2013

Date de publication :	10/12/2013
Durée :	10 ans
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	27/09/2013
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	28/11/2018
Date d'approbation :	28/11/2018
Date de publication :	18/01/2019
Durée :	5 ans (à l'expiration de la convention de 2013)
Comptabilité :	Publique

Date de signature du renouvellement de la convention :	27/11/2023
Date d'approbation :	05/12/2023
Date de publication :	05/12/2023
Durée :	10 ans
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	27/11/2023
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	
Date d'approbation :	
Date de publication :	
Durée :	
Comptabilité :	

### **1-2 Composition du CDAD :**

- Les membres de droit :

L'Etat, représenté par - le préfet du département,	le Préfet des Yvelines
- le président du TJ du chef-lieu du département,	le Président du TJ de Versailles
- et le procureur de la République près ce TJ	le Procureur de la République près ledit tribunal
Le département, représenté par le président du conseil départemental	Le département des Yvelines
L'association départementale des maires	L'association départementale « Union des Maires des Yvelines »
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département	L'ordre des avocats du barreau de Versailles

La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau
La chambre départementale des commissaires de justice	La chambre régionale des commissaires de justice du ressort de la cour d'appel de Versailles
La chambre départementale des notaires	La Chambre interdépartementale des notaires de Versailles
L'association ou les associations	L'Union départementale des associations familiales (UDAF 78)

- Les membres associés : néant
- Les personnes qualifiées :

La région Île de France (Conseiller Régional)

La protection judiciaire de la jeunesse (Directeur territorial)

Les services d'insertion et de probation (Directeur régional adjoint)

L'association CIDFF 78 (Président ou directeur de l'association)

L'association DIRE (Président ou directeur de l'association)

L'association France Victimes 78 (Président ou directeur de l'association)

L'association APME 78 (Président ou directeur de l'association)

L'association Centre Yvelines Médiation (Président ou directeur de l'association)

### 1-3 Organes statutaires :

- Réunions de l'assemblée générale :

Dates	Ordre du jour
04/12/2023	<p><b>1 - Approbation des procès-verbaux des assemblées générales du 09 décembre 2022 et du 16 octobre 2023</b></p> <p><b>2 - Maillage du réseau point justice et les France Services</b></p> <p><b>3 - Bilan de l'activité 2022 et du 1er semestre 2023</b></p> <p>a) Nombre de personne reçues en 2022 sur l'ensemble des structures</p> <p>b) Évolution depuis 2015 de la fréquentation des structures de l'accès au droit des Yvelines</p> <p>c) Nombre de personne reçues au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023</p> <p>d) Modalités de contact avec les structures</p> <p>e) Répartition en pourcentage des personnes reçues par intervenant</p> <p>f) Répartition en pourcentage des personnes reçues par domaine juridique</p> <p><b>4 - Bilan des actions menées en 2023</b></p>

	<p>a) Poursuite du dispositif envers les personnes concernées par une expulsion locative</p> <p>b) Actions facilitant l'accomplissement des démarches « numériques »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions menées par l'association CSF-section de Sartrouville</li> <li>- Actions menées par l'association AGS</li> <li>- Actions menées par l'association UDAF 78</li> </ul> <p>c) La continuité du dispositif du point d'accès au droit pénitentiaire</p> <p>d) Les dispositifs pour l'accès à l'aide juridictionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PAD pour l'accès à l'aide juridictionnelle du palais de justice de Versailles</li> <li>- Les permanences spécifiques pour l'AJ assurées dans les structures du département</li> <li>- Le dispositif CIBV-AJ</li> <li>- Le SIAJ</li> </ul> <p>e) Le PAD adossé au SAUJ du Palais de justice de Versailles</p> <p>f) Le point-justice jeunes auprès du réseau Yvelines information Jeunesse</p> <p>g) La formation des jeunes à la justice et à la citoyenneté et le projet « citoyenneté-tribunal »</p> <p>h) La journée nationale de l'accès au droit du 24 mai 2023</p> <p>i) Les « Rencontres avec les agents France Service du département des Yvelines »</p> <p>j) La communication du CDAD des Yvelines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le site Internet du CDAD des Yvelines</li> <li>-Le guide de l'accès au droit</li> </ul> <p><b>5- Projets envisagés en 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Création d'un PAD en milieu psychiatrique</li> <li>b) Organisation d'un festival du film judiciaire</li> <li>c) La journée nationale de l'accès au droit 2024</li> </ul> <p><b>6- Questions diverses</b></p>
<p><b>16/10/2023</b> En distanciel</p>	<p>- <b>Vote électronique portant sur le renouvellement de la convention constitutive du CDAD et de son annexe financière</b></p>

La région Ile de France, membre qualifié, et invitée à l'assemblée générale du CDAD ne participe plus.

- Réunions du conseil d'administration :

Dates	Ordre du jour
<b>04/12/2023</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 14 mars 2023 (tenue en distanciel) et du 27 mars 2023.</li><li>2. Adoption du budget rectificatif N°2 (B3) pour 2023</li><li>3. Adoption du programme prévisionnel d'actions 2024 et du budget initial prévisionnel (B1) correspondant</li><li>4. Présentation pour information, du résultat du contrôle interne budgétaire et comptable 2023 et adoption du plan de contrôle interne budgétaire et comptable 2024</li><li>5. Questions diverses</li></ol>
<b>27/03/2023</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2022</li><li>2. Approbation des comptes de l'exercice 2022</li><li>3. Adoption du programme d'actions 2023 et vote du budget rectificatif N°1 (B2) 2023 correspondant</li><li>4. Points particuliers<ul style="list-style-type: none"><li>- Renouvellement de la convention constitutive du CDAD des Yvelines</li><li>- Journée nationale de l'accès au droit (JNAD) le 24 mai 2023</li></ul></li><li>5. Questions diverses</li></ol>

Le magistrat délégué à la politique associative et à l'aide aux victimes de la cour d'appel de Versailles, commissaire du gouvernement, est présent ou représenté (sans voix délibérative) aux réunions du conseil d'administration comme à celles de l'assemblée générale.

## **6. Moyens attribués au CDAD :**

### **2-1 Moyens budgétaires et comptables :**

- Budget :

- ❖ **Eléments généraux**

Concernant les ressources financières, le tableau ci-dessous fait état de l'évolution entre 2022 et 2023 :

Financiers CDAD 78	2022	%	2023	%	Ecart
<b>Ministère de la Justice</b>	265 000 €	95,27%	245 500 €	94,91%	-19 500 €
<b>Fonds interministériel de prévention de la Délinquance (FIPD)</b>	5 000 €	1,80%	5 000 €	1,93%	0 €
<b>Département des Yvelines</b>	8 000 €	2,88%	8 000 €	3,09%	0 €
<b>Agence du service civique</b>	160 €	0,06%	160 €	0,06%	0 €
<b>Autres produits divers</b>	2,44 €	0,0009%	2,78 €	0,00%	0,34 €
<b>Total ressources financières</b>	278 162,44 €	100%	258 662,78 €	100%	19 499,66 €

Le ministère de la Justice est le financeur principal puisque sa subvention représente près de 95 % du budget en 2023. Cette subvention est inférieure de 19 500 € par rapport à 2022, écart conséquent qui trouve son explication dans la délégation de crédits supplémentaires de 35 000 € accordée en novembre 2022 au titre du renforcement du fonds de roulement du CDAD des Yvelines.

Le CDAD des Yvelines a sollicité au titre de sa demande de subvention 2023, 240 000 €. Celle-ci a été accordée dans sa totalité.

Le CDAD a formulé une demande de subvention complémentaire le 30 août 2023 dans le cadre de la seconde modification du document de programmation unique du programme 101 pour 2023 au titre de l'action 2, en vue de financer le projet de festival du film judiciaire dans les Yvelines. L'avenant N°1 à la convention attributive de subvention du 24 février 2023 a été notifié au CDAD le 7 novembre 2023 et le montant accordé dans sa totalité.

La subvention du département à hauteur de 8 000 € est identique à celle allouée en 2022.

La subvention demandée au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de 5 000 € a été accordée en totalité, montant identique à 2022. Cette subvention contribue au fonctionnement du PAD pénitentiaire et notamment au financement de l'intervention de l'écrivain public.

Le CDAD a reçu également 160 € de l'agence du service civique, destinés aux formations obligatoires de l'agent (formation civique et citoyenne et PSC1).

Il est enfin comptabilisé en produits divers 2,78 € (régularisation des arrondis URSSAF et prélèvement à la source sur les indemnités de l'agent comptable) en faveur du CDAD 78.

Par rapport au compte financier 2022 l'écart des autorisations budgétaires en recettes s'élève à - 19 499,06 € (278 162,44 €), soit une baisse de 7 %. Le pourcentage dépenses/ressources sur l'exercice considéré est 96,76 %.

A l'instar de 2022, le CDAD des Yvelines n'était pas éligible au bénéfice de subventions de la part du Conseil régional d'Ile de France.



❖ **Pilotage budgétaire :**

Le CDAD des Yvelines effectue une analyse des dossiers constitués par ses partenaires, tant au niveau de la demande de financement qu'au niveau du compte-rendu d'exécution, et faisant état :

- de la description de l'action (nature détaillée, lieu de réalisation, public ciblé, objectif poursuivi...),
- de la durée et fréquence de l'action,
- de la qualité du personnel intervenant,
- du budget nécessaire avec indication de la part des autres financeurs.

Le CDAD effectue également un suivi budgétaire annuel par partenaire et par structure d'accès au droit, s'articulant avec l'outil statistiques relatif à la fréquentation des personnes reçues au sein des structures de l'accès au droit du département.

Ces différents outils permettent au CDAD des Yvelines de suivre, d'une part, l'évolution du financement accordé à chacun de ses partenaires et d'autre part de déterminer la part de financement accordée au soutien de chaque structure d'accès au droit en fonction notamment de la fréquentation.

En complément du logiciel de comptabilité publique INETUM, il a été réalisé un suivi sous format Excel de l'exécution des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

Enfin, dans le cadre de l'obligation du déploiement d'un dispositif de contrôle interne budgétaire (CIB) et de contrôle interne comptable (CIC) une cartographie des risques a été établie. Celle-ci a été réalisée par la secrétaire générale et l'agent comptable aboutissant à des actions pour couvrir les risques identifiés, sécuriser les chaînes budgétaires et comptables concernant notamment :

- la vigilance face aux tentatives de fraudes aux faux ordres de virements
- le suivi des AE/CP prévus au budget,
- la mise à jour régulière des organigrammes fonctionnels côtés ordonnateur et comptable,
- la mise à jour des délégations et habilitations lors de changement,
- un rapprochement bancaire mensuel s'assurant du suivi du compte bancaire.

Enfin, un **plan de continuité de l'activité (PCA)** du GIP – CDAD des Yvelines, a été signé le 16 septembre 2023 par le Président du CDAD, le Secrétaire général et l'agent comptable.

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2023 :**

La capacité d'autofinancement dégagée en 2023 est de **15 321,48 €**.

En revanche la variation de trésorerie s'élève à 15 323,83 € en raison d'un décalage d'un mois du prélèvement de la cotisation du prélèvement à la source (PAS) par la DGFIP (la cotisation PAS de décembre 2022 de 14,00 € a été prélevée en janvier 2023, et la cotisation PAS de décembre 2023 de 16,00 € a été prélevée en janvier 2024).

Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2023 est de 127 992,02 €.

Le niveau de la trésorerie au 31 décembre 2023 est de 128 008,02 €, ce qui correspond à 6,1 mois d'activité.

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

**Contributions financières :**

La participation du département est à un niveau inférieur à celui prévu dans l'annexe financière puisqu'elle est de 8 000 € au lieu de 15 000 €. Toutefois, la somme allouée en 2023 est identique à celle allouée en 2022.

La région Ile de France s'est totalement désengagée depuis 2017.

Le CDAD des Yvelines a renouvelé sa convention constitutive et son annexe financière en 2023, et plus précisément le 27 novembre 2023. La publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines est intervenue le 5 décembre 2023.

**Contributions en nature :**

La participation de l'ordre des avocats du barreau de Versailles est évaluée au total à 21 450 € pour l'année 2023 (31 650 € en 2022) soit une baisse de -32,22 %.

La chambre interdépartementale des notaires de Versailles a assuré une activité en matière d'accès au droit et sa contribution affiche une forte augmentation pour 2023 avec 131 200 € (94 800 € en 2022), soit une hausse de 38,39 %.

La contribution de la chambre départementale des commissaires de justice des Yvelines baisse en 2023. Elle est de 9 900 € (14 000 € en 2022), soit - 29,28 %.

La contribution en nature de l'UDAF 78 est de 31 954 € en 2023 (24 720 € en 2022), soit une hausse de 29,26 %.

Le montant des contributions en nature a été révisé dans son ensemble à l'occasion du renouvellement de l'annexe financière fin 2023, la dernière datant de 2013. Ce toilettage a permis d'actualiser les engagements de chacun des membres à l'action du CDAD. Le montant de la contribution des avocats et des commissaires de justice pour 2023 est en deçà de l'apport indiqué dans l'annexe financière 2023, contrairement aux notaires et à l'UDAF.

Quant à l'Union des maires des Yvelines, elle contribue par la mise à disposition de locaux, de mobiliers et de matériels bureautiques pour les points d'accès au droit et les relais d'accès au droit, comme indiqué dans l'annexe financière de 2013 et celle de 2023. Elle met également à disposition de ces structures du personnel nécessaire à l'accueil.

Observation : La Préfecture des Yvelines participe à l'accès au droit à travers les actions qu'elle finance dans le cadre de sa politique de la ville.

❖ **Contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2023 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	240 000 €	240 000 €	26 avril 2023
Subvention compl n° 1	5 500	5 500 €	13 décembre 2023
Subvention compl n° 2			
Subvention compl n° 3			
<b>TOTAL :</b>	<b>245 500 €</b>	<b>245 500 €</b>	
<b>Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :</b>			94,91 %

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

	Avocats	%	Notaires	%	Commissaires de justice	%
Montant des consultations payées par le CDAD	41 500 €	65,92 %	0 €	0 %	0 €	0 %
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport	21 450 €	34,07 %	131 200 €	100 %	9 900 €	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>62 950 €</b>	<b>100%</b>	<b>131 200 €</b>	<b>0 %</b>	<b>9 900€</b>	<b>100 %</b>

• **Comptabilité :**

- Le régime comptable du CDAD des Yvelines est celui de la comptabilité publique. La comptabilité est assurée depuis le 17 août 2016 par une inspectrice des finances publiques à la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines.
- La communication entre le CDAD des Yvelines et l'agent comptable s'effectue via le logiciel de comptabilité INETUM Software France et par messagerie électronique. Les échanges avec l'agent comptable ont lieu régulièrement, à minima une fois par mois, par téléphone ou mail. Il convient de souligner que l'agent comptable du CDAD ne dispose plus de temps dégagé pour sa mission auprès du CDAD de la part de son ministère de tutelle, ce qui s'avère peu confortable au moment notamment de l'élaboration du budget en vue des conseils

d'administration. Les échanges et le soutien au CDAD ne pouvant se faire que sur le temps personnel de l'agent comptable, à savoir le midi ou le soir.

- Les comptes financiers annuels sont tenus par l'agent comptable. Après présentation et validation par le conseil d'administration du CDAD des Yvelines, ils sont adressés par ses soins à la Cour des comptes accompagnés du rapport de gestion de l'ordonnateur.
- Conformément à l'instruction comptable M9, un plan de contrôle interne budgétaire et comptable a été mis en place. Ce dernier est présenté pour validation au conseil d'administration du CDAD des Yvelines.
- Une cartographie des risques a été établie par le secrétaire général et l'agent comptable qui a abouti à proposer des actions visant à couvrir les risques identifiés, sécuriser les chaînes budgétaires et comptables.
- Un plan de continuité de l'activité (PCA) du GIP – CDAD des Yvelines, a été rédigé conjointement par la secrétaire générale du CDAD et l'agent comptable, et signé le 16 septembre 2023 par monsieur le Président du CDAD, le secrétaire général et l'agent comptable.
- Il convient de rappeler qu'avec la disparition du service PASRAU dans le cadre du passage à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) au 1er janvier 2022, le CDAD des Yvelines a confié cette prestation à un cabinet d'expert-comptable. Le tarif mensuel de la prestation est de 36 € TTC, soit 432 € par an. Le CDAD ne réalise qu'une seule paye par mois pour les indemnités de l'agent comptable effectuées par déclarations déposées tous les mois manuellement sur les portails net-entreprises pour le prélèvement à la source et de l'URSSAF pour les cotisations salariales.
- Les prestations relatives au logiciel de comptabilité INETUM Software France ont été de 2 406,29 €. Elles correspondent à l'infogérance et au suivi du progiciel.

## **2-2 Moyens en personnel du CDAD :**

- **Personnel mis à disposition :**

### **2023 - Personnel mis à disposition**

Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Nom	Prénom	Corps d'origine (ex : DSGJ, assistant de justice..)	Date de prise de fonction	Le cas échéant, date de fin de fonction	Quotité de travail (ex : 80 %)	Fonctions exercées
Ministère de la justice	SINIGAGLIA	André	DSGJ	le 1er mars 2019	28 février 2023	100 %	Secrétaire général
Ministère de la justice	RONCELIN	Alexandra	DSGJ	le 1er mars 2023		100 %	Secrétaire générale

- Personnel recruté par le CDAD : néant
- Volontaire en service civique :

### 2023 - Volontaire en service civique

Nom	Prénom	Date de prise de fonction	Date de fin de fonction	Missions confiées
WARAS	Alexandre	01/11/2022	30/06/2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du dispositif mis en place pour la sensibilisation et la formation des jeunes sur la justice, Élaboration de supports pédagogiques.</li> <li>• Aide à la préparation de l'assemblée générale et des diverses réunions du CDAD,</li> <li>• Contribution avec le secrétaire général aux actions relatives aux événements du CDAD (ex : prise de photos, rédaction d'articles de communication..., à destination du site Internet du CDAD),</li> <li>• Participation d'une manière générale à l'exécution et au suivi des dispositifs en matière d'accès au droit selon les indications et sous le contrôle du secrétaire général.</li> </ul>
TLILI	Chahla	01/11/2023	30/06/2024	

- Expérimentation SNU (service nationale universel): Néant

## 7. Actions menées par le CDAD :

L'année 2023 du CDAD des Yvelines, a été marquée par l'arrivée d'un nouveau secrétaire général au 1<sup>er</sup> mars 2023 et par le renouvellement de la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit et de son annexe financière au 5 décembre 2023 (date de publication au RAA des Yvelines).

Le CDAD des Yvelines développe depuis de nombreuses années une politique qui a pour objectif de répondre aux besoins des personnes en matière d'informations, d'orientations juridiques et d'aide aux démarches dans les domaines les plus sollicités tels que le droit de la famille, le droit du travail, le droit relatif au logement...

Ces dispositifs s'adressent prioritairement aux personnes en situation de fragilité sociale et/ou économique et plus précisément au public présent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Plusieurs point-justice sont implantés dans les QPV, c'est notamment le cas des Maisons de justice et du droit (MJD) de Saint-Quentin-En-Yvelines et du Val de Seine située aux Mureaux mais également de certains points d'accès au droit (PAD) et relais d'accès au droit (RAD). Pour assurer ces dispositifs, le CDAD des Yvelines a apporté en 2023, un soutien financier important aux différents partenaires qui assurent les permanences d'informations juridiques au sein des point-justice du département.

Outre la consultation et l'information juridique, l'accompagnement individualisé des personnes dans leurs démarches, le CDAD a aussi dynamisé cette année son réseau de l'accès au droit par l'organisation d'événements.

Ouvert en janvier 2022, le **point justice au sein du tribunal de proximité de Rambouillet** bénéficie de permanences généralistes assurées par le CIDFF. Fin 2023, des discussions ont été entamées afin d'implanter, début 2024, à budget constant, des permanences de l'ADIL concernant les expulsions locatives, par un redéploiement des permanences du tribunal de proximité de Saint-Germain-En-Laye en ce domaine.

Il en est de même **pour l'action de l'UDAF, qui, dans le cadre de sa contribution en nature, met à disposition un service d'aide aux tuteurs et curateurs familiaux**, lesquels apportent information, soutien, écoute, aide et accompagnement dans les démarches des personnes en charge de la protection juridique d'un proche. Les permanences assurées au palais de justice de Versailles et au tribunal de proximité de Saint-Germain-En-Laye, ont fait l'objet d'une nouvelle ventilation sur l'ensemble des tribunaux de proximité du ressort.

Ainsi depuis mai 2023, l'UDAF assure une permanence à raison d'une demi-journée par mois sur les sites suivants : PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles, tribunal de proximité de Saint-Germain-En-Laye, tribunal de proximité de Mantes-La-Jolie, tribunal de proximité de Poissy.

Les permanences mises en place au sein du **PAD adossé au Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ)** pour l'information juridique et l'accompagnement des personnes en difficulté sociale, notamment en matière de surendettement, se sont poursuivies. Ce PAD adossé au SAUJ a été ouvert en 2016 afin d'informer et d'aider les personnes pour l'accès à l'aide juridictionnelle. Depuis il s'est étoffé avec la mise en place de permanences pour l'information juridique et l'accompagnement des personnes. Il y a plusieurs intervenants, les associations CIDFF 78, Nouvelles Voies, CRESUS, PIMMF, les avocats pour le dispositif CIBV AJ, l'UDAF en matière de tutelles, et la greffière de la MJD de Saint-Quentin-En-Yvelines. En 2023, 2 377 personnes ont été reçues, la fréquentation en 2022 n'avait été que de 2 098 personnes.

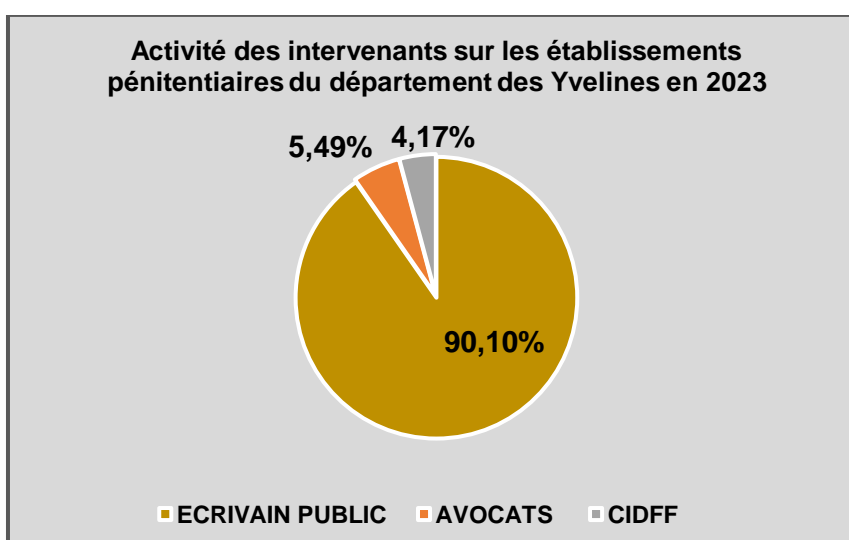
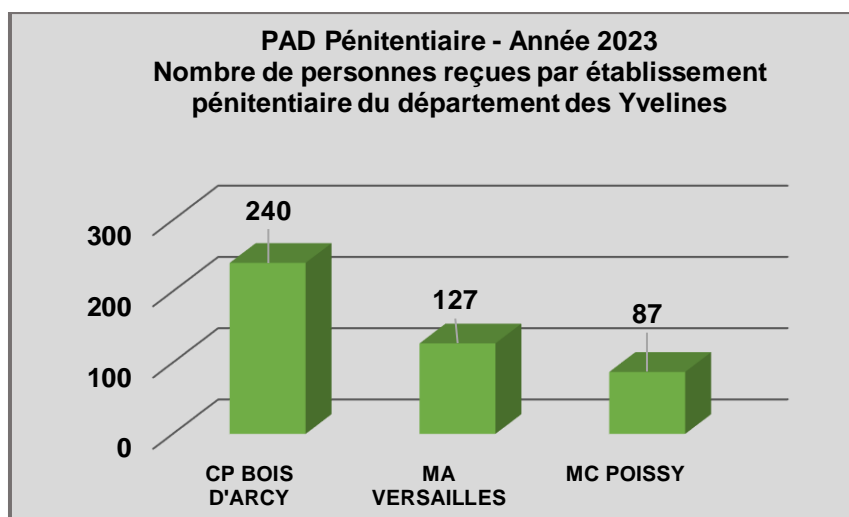
**Le dispositif du PAD pénitentiaire** s'inscrit dans le cadre de la politique de lutte contre la délinquance et la récidive. Il doit permettre d'apporter aux personnes détenues les informations et moyens nécessaires pour répondre aux difficultés administratives, sociales et juridiques rencontrées. Le développement des échanges dématérialisés avec les organismes ou administrations impose ce service puisque les personnes détenues ne peuvent y accéder seules.

Les permanences sont assurées par des intervenants extérieurs à la prison (avocats du barreau de Versailles, juristes de l'association CIDFF 78, un écrivain public ainsi qu'un bénévole).

Au cours de l'année 2023, on comptabilise 455 personnes reçues, contre 396 personnes reçues en 2022, soit une augmentation de 59 personnes (+14.89%). 410 rendez-vous ont été honorés par l'écrivain public. L'association CIDFF 78 a reçu 19

personnes à l'occasion de ses permanences à la maison d'arrêt pour femmes de Versailles. Les avocats ont quant à eux, reçu 25 personnes à l'occasion de permanences effectuées sur la demande des établissements pénitentiaires de Bois d'Arcy et de Poissy. Enfin, le bénévole (ancien juriste de la CIMADE) a rencontré 1 détenu mineur lors d'entretiens effectués à l'Établissement pour mineurs de Porcheville.

Au cours de l'année 2023, le PAD pénitentiaire a été redynamisé, et s'est étoffé de nouvelles permanences tant en nombre qu'en terme de modalité d'organisation. D'une part, le CDAD a ajouté 6 permanences au calendrier de l'écrivain public à compter de mars 2023 sur le site de Bois d'Arcy pour répondre au besoin exprimé. D'autre part, le barreau de l'ordre des avocats de Versailles a mis en place des permanences collectives sur des problématiques communes à plusieurs détenus en sus des entretiens individuels, le nombre de détenus reçus au cours de l'année a donc été multiplié par 5 comparé à 2022.



**Concernant les permanences en droit des étrangers, en octobre 2023, le CDAD des Yvelines a été informé du fait que l'association Groupement Solidarité des Travailleurs Migrants (GSTM) cessait son activité au 31 décembre 2023 au sein du réseau point-justice des Yvelines.** GSTM, partenaire du CDAD depuis le début des années 2000, était présent dans les point-justice suivants : Saint-Quentin-en-Yvelines (MJD), Les Mureaux (MJD), Achères (point-justice), Chanteloup-Les-Vignes (point-justice), Poissy (point-justice), Sartrouville (point-justice).

**La politique sur l'accès à l'aide juridictionnelle (AJ)** initiée en 2016 s'est maintenue, et a fait l'objet d'une attention particulière du fait du déploiement de SIAJ au 4 janvier 2023 au tribunal judiciaire de Versailles.

Le CDAD a aussi poursuivi son soutien aux **actions engagées pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques »**, réalisées par les associations CSF-section de Sartrouville, AGS mais également par l'UDAF 78, d'autant plus nécessaire au regard du déploiement de SIAJ.

**Quant aux actions en faveur du public jeunes, un « Point-justice jeunes » a été mis place en novembre 2021 auprès du réseau Yvelines Information Jeunesse.** Ce dispositif a pour objectif d'assurer un accès au droit facilité à un public de 13 à 29 ans. Le point-justice « jeunes » propose des permanences d'informations juridiques gratuites assurées par un juriste de l'association CIDFF 78 le premier mercredi de chaque mois de 13h30 à 17h00, en alternance dans deux Bureaux Information Jeunesse (BIJ) des Yvelines : Vélizy-Villacoublay et Chanteloup-les-Vignes. Les villes et le nombre de permanence pourront faire l'objet d'évolution suivant les besoins identifiés sur le territoire. Les permanences proposent donc un service gratuit et confidentiel d'informations dans des domaines du droit variés, tels que le droit de la famille, le droit du travail, le droit du logement, le droit de la consommation, le droit pénal, l'aide aux victimes ainsi qu'une aide pour l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit.

En 2023, 17 jeunes (13 en 2022) ont eu recours à ce dispositif, lequel sera reconduit en 2024.

**Le dispositif pour la formation des jeunes à la citoyenneté et à la découverte de la justice ainsi que le projet « citoyenneté-tribunal » réalisé avec le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) ont pleinement repris en 2023.**

**Des stages d'élèves de troisième scolarisés dans des établissements en réseau d'éducation prioritaire ont été organisés par la Préfecture des Yvelines,** sessions auxquelles le greffier de la maison de justice et du droit de Saint-Quentin-en-Yvelines a prêté son concours.

**Enfin, de nombreuses reconstitutions de procès** ont eu lieu au sein du tribunal judiciaire de Versailles.



**La journée nationale de l'accès au droit s'est** déroulée le mercredi 24 mai 2023. Le CDAD des Yvelines a organisé une journée d'informations et de consultations juridiques gratuites sur un périmètre plus large qu'en 2022.

Afin de souligner la complémentarité des réseaux point-justice et France Services, de développer l'utilisation de SIAJ par l'utilisateur, **les 29 septembre et 6 octobre 2023 ont eu lieu les premières « Rencontres avec les agents France Services du département des Yvelines » organisées par le CDAD 78, événement novateur au plan national.**

### **3-1 Maillage territorial mis en place**

**-2 Maisons de Justice et du Droit (MJD) :** Val de Seine (les Mureaux) et Saint-Quentin-en-Yvelines

**-9 Points d'Accès au Droit (PAD) généralistes :** Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Fontenay-le-Fleury, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Poissy, Sartrouville et Saint-Germain-en-Laye ;

**-2 Points d'Accès au Droit (PAD) spécialisés :** le PAD adossé au SAUJ du Palais de justice de Versailles et le PAD pénitentiaire ;

**-1 Relais d'Accès au Droit (RAD) spécialisé « jeunes » :** auprès du réseau Yvelines Information Jeunesse proposant des permanences en alternance dans 2 Bureaux Information Jeunesse (BIJ) des Yvelines à Vélizy-Villacoublay et Chanteloup-les-Vignes ;

**-5 Relais d'Accès au Droit (RAD) généralistes :** Versailles, Maurepas, Plaisir, Limay et Rambouillet (ouvert en 2022 au sein du tribunal de proximité de Rambouillet).

➤ **En 2023, dans le département des Yvelines, 20 France Services sont labellisées :**

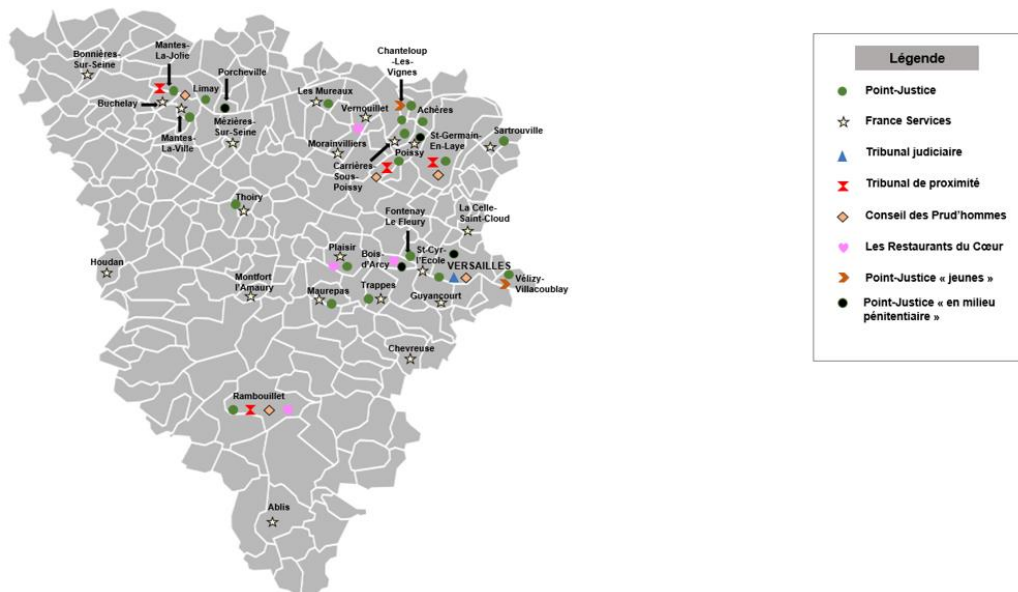
- **Arrondissement de Rambouillet :** Ablis (avril 2022), Chevreuse (juillet 2022), Maurepas (avril 2022), Montfort-L'Amaury (novembre 2022), Thoiry (janvier 2020).
- **Arrondissement de Mantes-La-Jolie :** Bonnières-Sur-Seine (juillet 2021), Buchelay (avril 2022), Mantes-la-Ville (octobre 2021), Les Mureaux (janvier 2020), Mezières-sur-Seine (janvier 2022).
- **Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye :** Carrières-Sous-Poissy (avril 2022), La- Celle- Saint-Cloud (juillet 2021), Morainvilliers (janvier 2022), Poissy (avril 2022), Sartrouville (janvier 2021), Vernouillet (avril 2022).
- **Arrondissement de Versailles :** Trappes (janvier 2020), Guyancourt (antenne de Magny-Les-Hameaux / Voisins-Le-Bretonneux) (décembre 2022), Plaisir (janvier 2022), Saint-Cyr-L'Ecole (avril 2021).

Le greffier de la MJD de Saint-Quentin-En-Yvelines, référente France Services (FS) pour le département, et backoffice pour le réseau FS, anime la formation socle. Il convient de relever qu'en mai 2023, les agents FS des départements 78 et 92 ont été formés par le CDAD des Yvelines, et ceux des départements 75 et 94, par le CDAD des Hauts-De-Seine.

Il existe 4 point-justice implantés en France Services :

- PAD de Sartrouville
- PAD de Carrières-sous-Poissy,
- PAD de Mantes-La-Ville
- RAD de Maurepas.

La carte ci-dessous permet d'avoir une vision globale de l'implantation des lieux d'accès au droit dans le département.



**La couverture territoriale peut être encore développée en zone rurale, à l'ouest et au sud du département.**

Ce maillage de l'accès au droit est enrichi des actions réalisées par les avocats, notaires, commissaires de justice et par l'UDAF, constituant leur apport en nature à l'action du CDAD des Yvelines.

Aussi, ils interviennent respectivement :

Le barreau de Versailles : des consultations juridiques générales ont lieu toutes les semaines, les lundis soir au tribunal judiciaire de Versailles, des consultations juridiques des avocats pour enfants chaque mercredi au tribunal judiciaire de Versailles, des consultations juridiques à l'attention des victimes une fois par semaine à l'Institut en santé génésique à Saint-Germain-en-Laye, des consultations pendant la campagne d'hiver au sein des Restos du Cœur à Bois d'Arcy, Vernouillet et Rambouillet.

La chambre interdépartementale des notaires de Versailles : des consultations juridiques sont assurées dans sept lieux dont 6 point-justice ; des réunions d'information sur le mariage à destination des futurs époux assurées dans 5 villes (Poissy, Versailles, Chatou, Viroflay, Rambouillet), des consultations gratuites délivrées au salon du mariage à Paris les 9 et 10 septembre 2023. Il est rappelé que les notaires

contribuent quotidiennement à l'accès au droit dans chacun de leur office dans le cadre du service public notarial.

La chambre départementale des commissaires de justice des Yvelines: des consultations juridiques sont mises en place sur 5 point-justice : une MJD (Val de Seine) et quatre PAD (Saint Germain-en Laye, Fontenay-le-Fleury, Poissy et Sartrouville).

L'Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (UDAF 78): suite à la nouvelle ventilation des permanences ISTF, depuis mai 2023, l'UDAF, au titre de son apport en nature, assure des permanences d'une demi-journée par mois sur les sites suivants : PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles, tribunal de proximité de Saint-Germain-En-Laye, tribunal de proximité de Mantes-La-Jolie, tribunal de proximité de Poissy.

❖ Articulation avec les MJD

Le département des Yvelines compte deux maisons de justice et du droit (MJD) :

- **La MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines**, qui est située en principe sur deux sites (Trappes et Guyancourt), est un service de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Une greffière est affectée à cette MJD. Cette structure dispose également de personnels de la fonction publique territoriale et de personnels contractuels, soit au total, avec la greffière, 10 personnes. En 2024, l'actuel greffier quittera ses fonctions en raison d'une mobilité géographique et sera vraisemblablement remplacé au cours du troisième quadrimestre 2024.

Il est à noter que l'antenne de Guyancourt a été fermée en 2020 en raison du confinement, de travaux de rénovation, et a dû faire face de plus à une baisse des moyens humains mis à disposition. Face à ces contraintes, l'équipe a été regroupée sur le site de Trappes. L'antenne de Guyancourt demeure fermée à ce jour.

Dans l'ensemble, le nombre de permanences n'est néanmoins pas modifié, les permanences qui se tenaient à Guyancourt sont faites soit par téléphone soit en présentiel sur le site de Trappes. La mutualisation des deux antennes est envisagée depuis plusieurs années. La fusion des sites a eu lieu *ipso facto*. Depuis novembre 2022, une permanence de l'association CIDFF se tient à nouveau sur le site de Guyancourt, le lundi et le mardi en présentiel, et le jeudi par téléphone avec prise de rendez-vous préalable auprès de l'antenne de Trappes. En effet, même si la structure n'est plus siglée maison de justice, il est offert la possibilité de délocaliser des permanences de la maison de justice de Trappes sur Guyancourt. Il existe aussi une permanence délocalisée du CIDFF les mardis soirs, de 16h30 à 18h30 à l'espace Jacques Miquel sur la commune de La Verrière.

- **La MJD du Val de Seine**, située sur un seul site, les Mureaux (avec également des permanences délocalisées au sein des mairies) est, quant à elle, un syndicat

intercommunal. Aucun greffier n'est affecté sur le poste localisé, une contractuelle assure les fonctions de directrice. La MJD fonctionne uniquement avec du personnel contractuel (5 personnes au total).

**Sur le volet de l'accès au droit**, les deux MJD travaillent en bonne collaboration avec le CDAD des Yvelines. Elles participent aux réunions de coordination de l'accès au droit animées par le CDAD. Ces réunions permettent aux responsables d'échanger sur leurs actions, de mutualiser leurs moyens, de préciser leurs domaines d'intervention, de communiquer sur leurs dispositifs et au CDAD de transmettre et de communiquer plus efficacement sur sa politique.

Le CDAD des Yvelines apporte un soutien financier relativement important aux intervenants (associations et avocats) de ces structures.

**Les deux MJD ont aussi une activité comme structures judiciaires de proximité** (avec la présence des délégués du procureur de la République, des conseillers d'insertion et de probation, des éducateurs de la PJJ...) et mènent des actions qui s'inscrivent dans la lutte contre la récidive et la prévention de la délinquance. Dans ces derniers domaines, les deux MJD du département travaillent en lien direct avec les services du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Versailles. Pour la MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines, ce lien est assuré par la greffière et pour la MJD du Val de Seine, par sa directrice.

Concernant le suivi de l'activité, le CDAD des Yvelines a élaboré une maquette statistique permettant aux MJD de recueillir mensuellement leurs données. Cet outil de pilotage permet notamment aux structures et au CDAD, d'avoir une connaissance rapide de l'évolution de leur activité et de pouvoir ainsi répondre plus facilement et plus rapidement aux demandes du tribunal judiciaire comme à celles du ministère de la Justice.

Le CDAD est convié chaque année au comité de pilotage de ces structures.

**Sur les équipements des maisons de justice et du droit**, une tablette a été livrée à la MJD de Saint-Quentin-En-Yvelines. La MJD des Mureaux s'est vue équipée matériellement (caisson) et informatiquement (poste fixe) d'un nouveau poste de travail ainsi que d'un barnum et d'une table de banquet pliante pour son activité événementielle.

### **3-2 Actions du CDAD :**

- *Actions thématiques :*
- ❖ **En faveur des détenus :** PAD pénitentiaire (point-justice spécialisé)

❖ **En faveur des personnes étrangères :**

Plusieurs intervenants assurent des permanences dans les structures du département en faveur des personnes étrangères : l'association Groupement Solidarité des Travailleurs Migrants (GSTM) et des agents de certaines structures. Au cours de l'année 2023, 3 155 personnes ont été reçues par les point-justice sur une question relative au droit des étrangers.

Au niveau carcéral, des permanences en droit des étrangers sont organisées au sein de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville, assurées par un bénévole, ancien juriste de l'association CIMADE (qui rencontre des jeunes étrangers en présence d'éducateurs spécialisés de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse (PJJ)). L'objectif de ces permanences est la prise d'informations afin d'établir un diagnostic concernant la situation administrative de ces mineurs, dans la perspective de leur majorité, qui entraînera une modification de leur statut sur le territoire français. Il est également question de la conduite à tenir en vue d'une possible régularisation.

Ces entretiens permettent aux jeunes de prendre connaissance des contraintes liées à une présence en France et des conditions nécessaires pour y demeurer. En 2023, 1 entretien a eu lieu.

Enfin, les permanences (à la demande) en droit des étrangers assurées par des avocats spécialisés du barreau de Versailles à la maison centrale de Poissy et à la maison d'arrêt des femmes de Versailles ont été budgétées mais ce dispositif n'a pas été utilisé. Rappelons que ces permanences sont prévues pour répondre à des situations très complexes en matière de droit des étrangers. Ce dispositif sera cependant reconduit en 2024.

Concernant les permanences en droit des étrangers, en octobre 2023, le CDAD des Yvelines a été informé du fait que l'association Groupement Solidarité des Travailleurs Migrants (GSTM) cessait son activité au 31 décembre 2023 au sein du réseau point-justice des Yvelines. GSTM, partenaire du CDAD depuis le début des années 2000, était présent dans les point-justice suivants : Saint-Quentin-en-Yvelines (MJD), Les Mureaux (MJD), Achères (point-justice), Chanteloup-Les-Vignes (point-justice), Poissy (point-justice), Sartrouville (point-justice).

Le CDAD, conscient de l'impact sur l'activité des structures, s'est immédiatement mobilisé pour remédier dès début 2024, à cette situation. Un appel à projet « Permanences en droit des étrangers » a été lancé en décembre 2023 à l'égard d'une dizaine d'associations, avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 5 janvier 2024.

❖ **En faveur des personnes en situation de handicap :** pas d'action spécifique en 2023.

❖ **En faveur des personnes hospitalisées :** pas d'action spécifique en 2023.

❖ **En faveur des jeunes :**

En la matière, l'action du CDAD des Yvelines ne se résume pas au point-justice spécialisé « jeunes ».

**Le dispositif pour la formation des jeunes à la citoyenneté et à la découverte de la justice ainsi que le projet « citoyenneté-tribunal » réalisé avec le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) ont pleinement repris en 2023.**

En effet, le CDAD des Yvelines a poursuivi le **dispositif d'assistance aux audiences pénales**, et 813 élèves de la 4<sup>ème</sup> à la terminale ont été accueillis de mars à juin par un volontaire de service civique pour assister à des audiences correctionnelles (24 établissements scolaires).

Il en a été de même pour le **projet « citoyenneté-tribunal » action de sensibilisation à destination des écoliers du primaire (CM2)**, réalisé en partenariat avec la ville de Versailles et le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (**CLSPD**), plus de 120 écoliers ont été accueillis aux mois de mai et juin au Palais de justice de Versailles. Ils ont bénéficié d'une présentation du rôle des différents acteurs du procès et celui de la justice. Ces deux sessions étaient animées par monsieur le Président du tribunal judiciaire et Maître ANDRE, ancien bâtonnier du barreau de Versailles.



**Il est prévu de reconduire ces dispositifs en 2024.**

Le tribunal judiciaire de Versailles a accueilli 455 élèves et encadrants (association Juristribune et Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Jeunes et des Familles), lesquels ont participé à la **reconstitution de procès**.

Des interventions ont pu aussi être réalisées dans le cadre des **stages des élèves de troisième scolarisés dans des établissements en réseau d'éducation prioritaire organisés par la Préfecture des Yvelines**. Ainsi, 5 interventions ont été organisées courant 2023 (15 à 25 collégiens par session). Celles-ci ont été assurées par la greffière de la MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines. Durant une heure le monde de la justice et ses différents métiers leur étaient présentés. Plus généralement, les élèves ont pu à

l'occasion de leur stage découvrir le fonctionnement de plusieurs administrations et les différents métiers qui les composent.

- ❖ **En faveur des personnes âgées** : pas d'action spécifique en 2023.
- ❖ **En faveur des personnes en situation précaire** :

Le dispositif mis en place avec l'**association CRESUS Ile-de-France** afin d'apporter une information juridique spécialisée aux personnes endettées ou surendettées s'est poursuivi en 2023. L'association CRESUS Ile-de-France accompagne notamment les personnes engagées dans une procédure portée devant le tribunal judiciaire de Versailles. Elle est présente sur 8 points justice du département des Yvelines.

Parmi ces lieux, l'association CRESUS intervient une fois par semaine pendant 3 heures au PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles. Durant ces permanences, le juriste accompagne des personnes confrontées à de graves difficultés financières, ou se trouvant en situation de surendettement. À l'issue de l'année 2023, le bilan de cette action est positif. Sur 125 rendez-vous pris, 118 ont été honorés rendez-vous (99 en 2022). Parmi ces rencontres, 118 étaient des rendez-vous en présentiel (90 en 2022). Au sein de ce point d'accès au droit, il est constaté que les personnes bénéficiant de l'accompagnement de CRESUS Ile-de-France appartiennent majoritairement, à deux catégories de situation professionnelle, 39% d'entre elles sont des salariés sous contrat à durée indéterminée ou assimilé (33% en 2022) et dans 34% des cas, ce sont des retraités (20 % en 2022). La part du public féminin augmente : 58 % en 2023 contre 50% en 2022. Les personnes célibataires (38%), mariés(es)/pacsée(es) (34%) et enfin les personnes séparées sont les plus représentées. La tranche d'âge 45-54 ans (32%), suivie de celle des 35-44 ans (24%), sont celles qui ont le plus recours à l'association CRESUS.

Autre dispositif en faveur des personnes en situation précaire : **l'action pour l'accompagnement des personnes concernées par une mesure d'expulsion locative** au stade de l'audience du tribunal de proximité de Saint-Germain-En-Laye. Cette action a été initiée en 2020 et se matérialise par la présence d'un conseiller juriste de l'ADIL 78 lors de permanences en juridiction afin de rencontrer physiquement les personnes sans avocats présents à l'audience. Au cours de l'année 2023, cette action a été réalisée à raison de 12 permanences par an. 71 personnes ont été reçues et conseillées avant leur passage à l'audience. Les causes d'impayés sont principalement dues à des problèmes professionnels (31 %), 73 % des personnes exerçaient d'ailleurs une activité, ou liés à des problèmes familiaux (14%). Il est relevé que pour la majorité des ménages (77%) une reprise du paiement des loyers est possible ou effective. Pour 34% des situations un plan d'apurement avait déjà été mis en place pour rembourser leur dette. Si la majeure partie des conseils apportés par les juristes portait sur de l'information relative à la procédure, pour les autres demandes, un plan d'apurement a pu être proposé dans 36% des cas, des délais de paiement ont été demandés lorsqu'ils étaient présents à l'audience (26%) et 14% des conseils délivrés concernaient des démarches amiables. La majorité des parties reçues sont des locataires (94%), dont 70% du parc social, et les personnes seules et les couples avec enfant (s) sont les plus représentés.

❖ **En faveur des femmes victimes de violences conjugales :**

L'**association CIDFF 78** a continué d'assurer de nombreuses permanences d'accueil individuel en donnant des informations juridiques précises sur des domaines variés (droit de la famille, droit du travail, droit de la consommation...) dans différentes structures d'accès au droit du département des Yvelines.

Dans le cadre de ces permanences, cette association peut recevoir des femmes victimes de violences conjugales. En 2023, 165 femmes ont été reçues.

L'association DIRE, participe à cette action, un psychologue et un juriste tiennent des permanences au sein de la MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines, à destination des victimes d'infractions pénales.

❖ **En faveur des familles :**

Les permanences assurées par les **associations CYM et APME** ont été maintenues en 2023. Ce dispositif permet de réaliser des actions d'informations gratuites sur la médiation familiale. Celles-ci ont pour objectif de prévenir les conséquences de la cristallisation et de la judiciarisation des conflits au sein de la famille. Elles visent aussi à la prévention des violences et ruptures de liens intrafamiliaux.

Les associations sont étroitement liées au comité de soutien de la parentalité. **L'information donnée sur la plateforme d'information familiale (PIMF)** vise à mieux faire connaître la médiation familiale et le tribunal judiciaire. Cette plateforme destinée à tout public accueille les personnes quatre jours par semaine (sans rendez-vous le matin et sur convocation JAF l'après-midi). 1 194 personnes ont été reçues par la PIMF au cours de l'année 2023.

Par ailleurs, l'**association CIDFF 78** assure une permanence pour l'information juridique des personnes en matière de contentieux familial et leur accompagnement dans les démarches concernant les procédures sans avocat obligatoire et les procédures en urgence. Les objectifs de cette permanence sont d'améliorer la prise en charge des personnes, de faciliter le traitement de leurs demandes et de parfaire la qualité des requêtes déposées au greffe. Ces permanences ont lieu à raison d'une demi-journée par semaine. 127 personnes ont été reçues par la juriste du CIDFF 78.

Ces deux dispositifs ont été mis en place au PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles. Ces trois associations assurent des permanences dans certains points-justice du département.

Enfin, l'**association UDAF 78**, dans le cadre de sa contribution en nature, met à disposition un service d'aide aux tuteurs et curateurs familiaux qui apporte information, soutien, écoute, aide et accompagnement dans les démarches des personnes en charge de la protection juridique d'un proche. Au 1<sup>er</sup> mai 2023, les permanences assurées par l'UDAF ont fait l'objet d'une nouvelle ventilation afin de



comblent au mieux le besoin du territoire. En effet, les 4 permanences qui avaient lieu sur le tribunal de VERSAILLES et au tribunal de proximité de Saint-Germain-En-Laye (à raison de deux par mois) ont été réparties sur les 3 tribunaux de proximité du ressort à savoir : Saint-Germain-En-Laye, Poissy et Mantes-La-Jolie, en sus du tribunal judiciaire de Versailles. Désormais l'UDAF assure 1 permanence par mois sur chaque site, soit un total de 44 permanences de 3 heures. Aussi, en 2023, la fréquentation de la permanence UDAF au tribunal de Versailles est de 21 personnes, de 22 personnes pour le tribunal de proximité de Saint-Germain-En-Laye, de 15 personnes pour tribunal de proximité de Poissy et de 8 personnes pour le tribunal de proximité de Mantes-La-Jolie soit 66 entretiens contre 34 entretiens en 2022 (94% d'augmentation de l'activité).

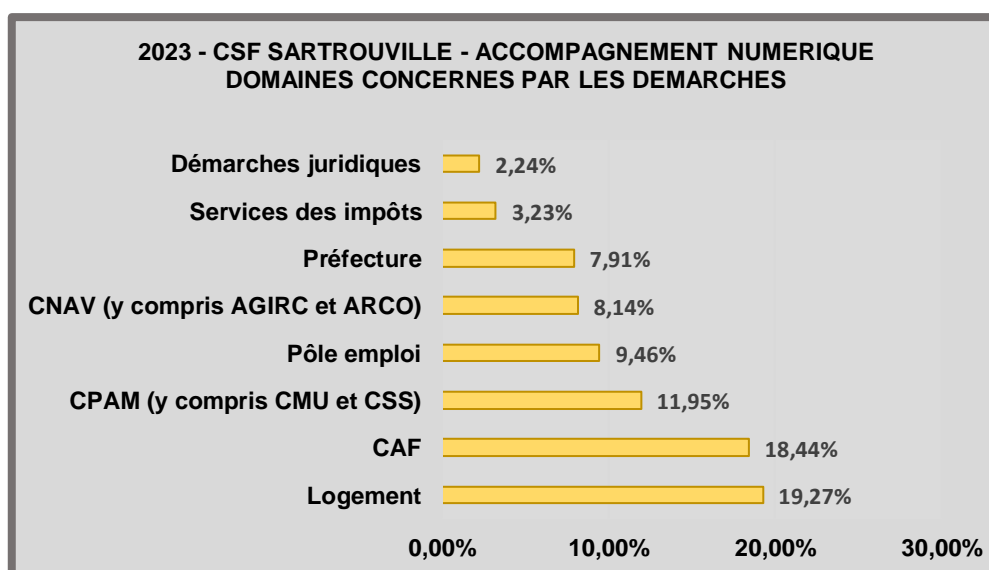
❖ **Autre :**

**L'accompagnement dans l'accomplissement des démarches numériques :**

En 2023, le CDAD des Yvelines a renouvelé son soutien aux actions engagées pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques », auprès des **associations CSF-section de Sartrouville, AGS et UDAF 78.**

**L'association CSF -Section Sartrouville** accompagne les personnes qui ont à effectuer des démarches en ligne en urgence. Au cours de l'année 2023, 3 475 personnes ont été reçues (2 823 en 2022) pour 3 932 démarches réalisées. Il est constaté une importante progression de la fréquentation. Les consultations sont effectuées majoritairement par les 40-59 ans (44,40 %) suivis des 20-39 ans (28,72%) et des 60-79 ans (25,61 %). Les femmes représentent 95 % des apprenants.

S'agissant de la répartition des demandes, le logement (19,27%), la caisse d'allocation familiale (18,44%), et les démarches relatives à la couverture santé (11,95%) constituent les domaines les plus sollicités.



**L'association AGS** œuvre sur le long terme afin de rendre la personne plus autonome et à même de pouvoir effectuer seule à terme ses démarches : l'émancipation par le numérique. Les personnes souhaitent essentiellement bénéficier d'ateliers (73%).

Les ateliers numériques se déroulent donc du lundi au vendredi, des ordinateurs sont mis à disposition avec un accès à Internet et l'association assure la formation et le suivi des personnes.

L'association AGS a aussi développé le numérique à domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi qu'une action « Numéricli » depuis novembre 2022 qui visent à ce que les apprenantes puissent créer leurs propres outils.

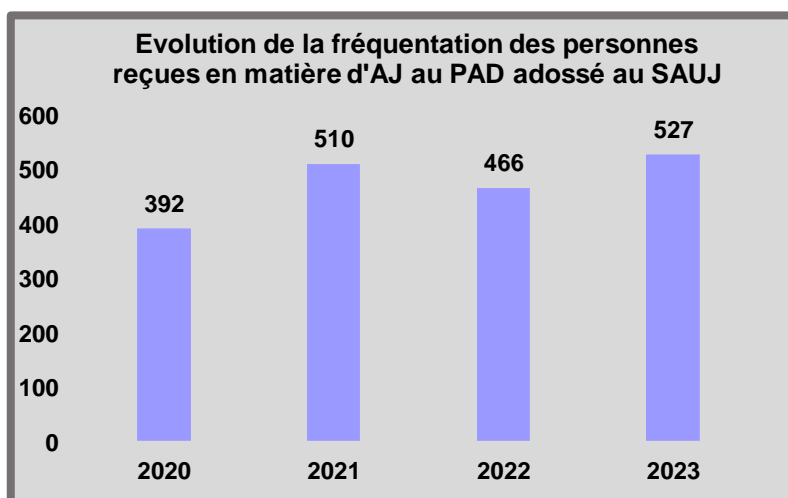
En 2023, 383 personnes ont été accompagnées contre 162 en 2022. Le public représenté est largement féminin (65,5%) et la tranche d'âge majoritaire est celle des 26-64 ans.

Le passage de tests PIX à l'entrée et à la fin de la formation attestent que 61 % des apprenants ont évolué d'un niveau supérieur, voire de deux niveaux pour certains (27%).

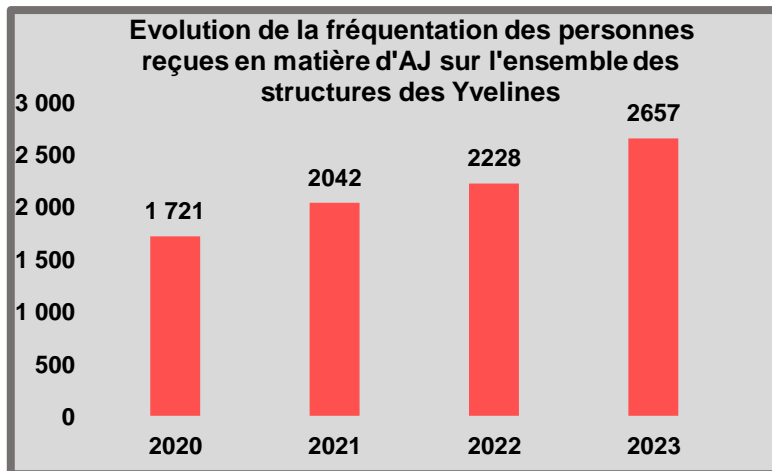
**L'UDAF intervient quant à elle, depuis 2022 en matière d'inclusion numérique.** Elle propose un accompagnement dédié aux usagers des services aux familles en difficultés, identifiées par les associations adhérentes de l'UDAF des Yvelines. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, 31 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif.

#### ***Les dispositifs pour l'accès à l'aide juridictionnelle (AJ) :***

**Tout d'abord il y a le dispositif pour l'accès à l'aide juridictionnelle du palais de justice de Versailles.** Ce PAD adossé au SAUJ a été ouvert en 2016 afin d'informer et d'aider les personnes pour l'accès à l'aide juridictionnelle. Depuis il s'est étoffé avec la mise en place de permanences pour l'information juridique et l'accompagnement des personnes. Les objectifs recherchés sont de faciliter concrètement les démarches des personnes démunies (avant, pendant et après la décision du BAJ) mais aussi de réduire les délais de traitement des dossiers par le BAJ pour une réponse plus adaptée et plus rapide. En 2023, 527 personnes ont été reçues, la fréquentation en 2022 n'avait été que de 466 personnes.



Sur l'ensemble du réseau point-justice des Yvelines, la fréquentation en matière d'aide juridictionnelle est de 2 657 personnes (2 228 en 2022).



Il est à constater une croissance continue et conséquente des demandes en matière d'aide juridictionnelle sur l'ensemble des structures depuis 2020, et particulièrement accentuée entre 2022 et 2023 (+429 demandes).

**L'année 2023 a été marquée par un temps fort en ce domaine : l'arrivée du SIAJ - Système de l'Information de l'Aide Juridictionnelle.**

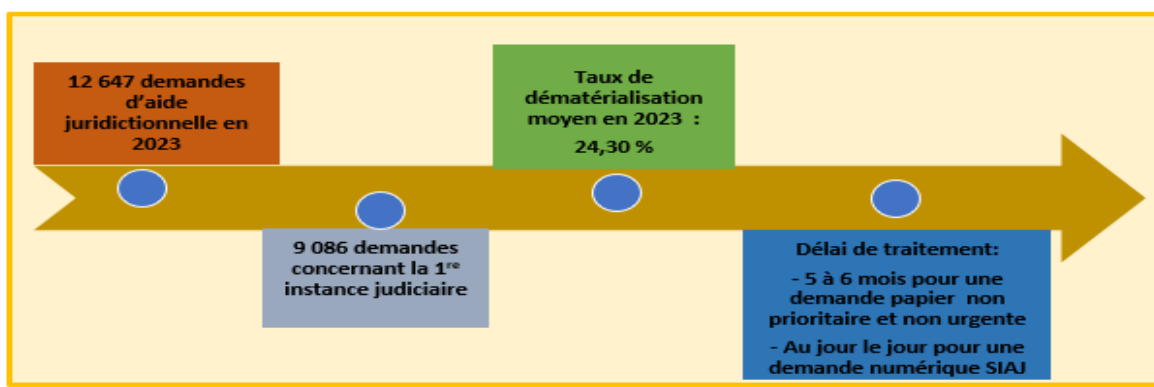
En effet, le 4 janvier 2023, le SIAJ a été déployé au tribunal judiciaire de Versailles, 1<sup>ère</sup> juridiction de groupe 1 à s'engager dans le traitement dématérialisé complet de l'aide juridictionnelle. SIAJ s'inscrit dans une démarche globale de simplification et de dématérialisation de l'aide juridictionnelle (A.J.). L'objectif est de faciliter l'accès à la justice et de réduire les délais de traitements des demandes. Le SIAJ permet la dématérialisation de bout-en-bout d'une demande d'AJ et de son traitement par le BAJ chargé du dossier.

SIAJ permet notamment au justiciable de :

- Suivre le statut de sa demande d'AJ en ligne ;
- Echanger directement avec l'agent du BAJ dans un espace en ligne dédié ;
- Enregistrer des brouillons de demande d'AJ afin d'y revenir plus tard.

Une communication relative à la mise en place du SIAJ a été opérée sur le site du CDAD des Yvelines dans la rubrique actualités, le 09 décembre 2022, site sur lequel ont été mis à disposition le guide d'utilisation, le pas à pas ainsi que le flyer du SIAJ. La diffusion de ces informations s'est aussi effectuée par courriel à l'égard de l'ensemble des structures d'accès au droit du département. Les point-justice accompagnent dans cette démarche.

Quelques chiffres de l'année 2023 :

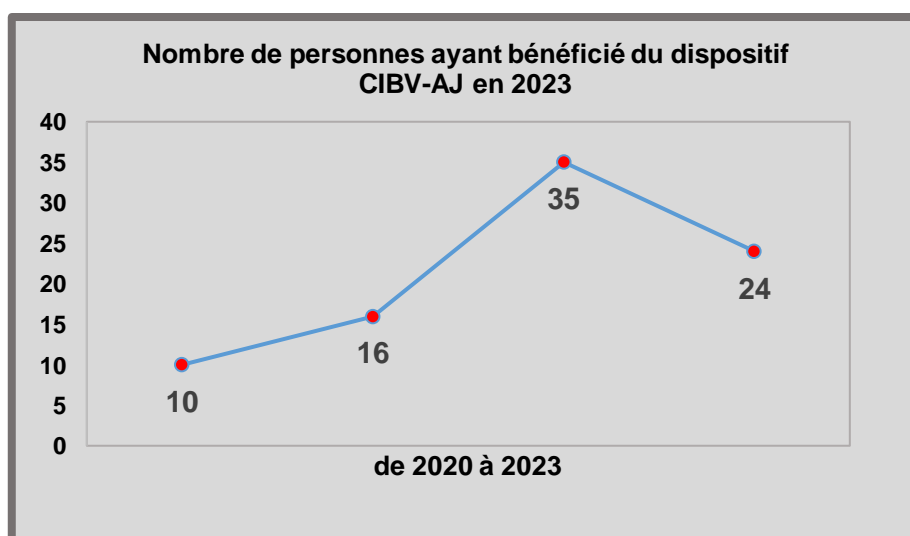


Le CDAD des Yvelines a œuvré pour l'essor de l'utilisation de SIAJ en organisant « Les rencontres avec les agents France Services du département des Yvelines », formant les conseillers France Services à son utilisation.

**Enfin, il y a le dispositif CIBV-AJ.** Ce dispositif a été mis en place en 2016 en collaboration avec le Centre d'information du barreau de Versailles. Il offre une heure de consultation juridique gratuite, en cabinet, assurée par un avocat du barreau de Versailles, au bénéfice de tout demandeur à l'aide juridictionnelle, et ce, préalablement à la décision du bureau d'aide juridictionnelle.

Les objectifs poursuivis sont doubles : vérifier et informer le demandeur sur la procédure qu'il souhaite engager et le réorienter éventuellement vers d'autres procédés de règlement des litiges plus adaptés à sa situation (conciliation, médiation...).

Du fait de la crise sanitaire, une baisse de fréquentation significative en 2020 et 2021 était constatée, pour renouer avec le succès, en 2022 avec 35 personnes admises à son bénéfice. En 2023, 24 personnes ont été inscrites à ce dispositif. Il s'agit principalement de contentieux prud'homaux.



**Aucune action n'a été supprimée en 2023, elles seront toutes reconduites par le CDAD en 2024.**

- Actions de communication

Le CDAD des Yvelines a poursuivi sa mission de communication et de coordination.

Pour la **Journée Nationale de l'Accès au Droit du 24 mai 2023**, le CDAD des Yvelines a organisé une journée d'informations et de consultations juridiques gratuites sur rendez-vous en collaboration avec l'ordre des avocats du barreau de Versailles, la chambre départementale des commissaires de justice des Yvelines et la chambre interdépartementale des notaires de Versailles. Se tenant d'ordinaire au sein du tribunal judiciaire de Versailles, le CDAD a eu pour ambition d'étendre cette action à 5 autres sites à savoir, la maison de justice et du droit de Saint-Quentin-en-Yvelines, la maison de justice et du droit du Val de Seine, les tribunaux de proximité de Mantes-La-Jolie, Saint-Germain-en-Laye et Rambouillet.

Au total 77 rendez-vous ont été confirmés soit 53 rendez-vous fixés pour les avocats, 19 pour les notaires et 5 pour les commissaires de justice. L'an dernier 45 rendez-vous ont été honorés. A l'issue de cette journée, Monsieur le Président du tribunal judiciaire est intervenu dans une émission de la chaîne TV 78.

**Les 29 septembre et 6 octobre 2023 ont eu lieu les premières « Rencontres avec les agents France Services du département des Yvelines » organisées par le CDAD 78.** Ainsi, près de 40 conseillers France Services se sont déplacés au tribunal judiciaire afin de bénéficier, outre d'un temps de formation, d'une véritable immersion au cœur de l'activité du tribunal judiciaire et notamment des services du BAJ, du JAF et du SAUJ.

Ce projet visait à souligner la complémentarité d'action des réseaux point-justice et France Services auprès de la population des Yvelines.

Madame la Sous-Préfète de Rambouillet, le ministère de la Justice (SADJAV) et l'animateur départemental France Services nous ont fait l'honneur de leurs présences lors de la première session de cet événement novateur au plan national.



**Une réunion de coordination** a eu lieu en novembre regroupant les responsables des structures du département. Cette réunion a permis aux représentants des point-justice de se rencontrer, de partager des expériences, et d'échanger sur les besoins. L'accent a été mis cette année sur le déploiement du système de l'information de l'aide juridictionnelle (SIAJ) au tribunal de Versailles, première juridiction à utiliser ce logiciel, à compter du 4 janvier 2023 et sur la problématique des permanences en droit des étrangers, conséquence de la fin du partenariat historique avec l'association GSTM au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, dans le cadre du programme Services publics +, le nouveau programme gouvernemental de l'amélioration continue des services publics centré sur l'expérience usager, **une enquête nationale de satisfaction dématérialisée des usagers des points-justice** a eu lieu du 18 septembre au 17 novembre 2023.

Ont participé à cette enquête en raison de l'importance de leur fréquentation les point-justice suivants :

- 2 Maisons de Justice et du Droit (Val de Seine et Saint-Quentin-en-Yvelines),
- 5 Points d'Accès au Droit (Achères, Chanteloup-les-Vignes, Sartrouville, Saint-Germain-en-Laye et le PAD adossé au SAUJ du Palais de justice de Versailles).

Les retours de l'enquête nationale pour le département des Yvelines sont très positifs : sur 1 004 enquêtes réalisées en ligne, 98,4 % des personnes ont été bien accueillies, 86,7% d'entre elles sont satisfaites de la proximité des structures avec leur domicile. Concernant le délai de prise de rendez-vous, le taux de satisfaction s'élève à 84,5% et 93,9% des personnes interrogées ont considéré que les structures ont bien répondu à leurs attentes.

- *Outils de communication*

**Le site Internet du CDAD des Yvelines :**

Le site Internet du CDAD a été mis en ligne en mars 2018 : <http://www.cdad-yvelines.justice.fr/>. Le site a été conçu pour répondre à la fois aux demandes du public et des professionnels. Dès la page d'accueil, une carte géographique interactive offre une vue générale des structures existantes sur le département et permet d'obtenir immédiatement leurs coordonnées et services. Il est aussi possible d'effectuer une recherche à l'aide du moteur de recherche proposé.

Une page est consacrée à la présentation du CDAD, ses missions et sa composition. Le rapport annuel d'activité est téléchargeable ainsi que le formulaire de demande de subvention. Une rubrique est consacrée aux différentes structures d'accès au droit.

Une autre page est dédiée à la médiation et à la conciliation sur laquelle une notice d'information, des modèles de convention et modèles de requêtes sont disponibles.

Dans la rubrique « actions et guide » il est possible d'accéder et de télécharger le guide de l'accès au droit dans le département. Enfin, une dernière page est consacrée aux actualités. Certaines rubriques ont été actualisées et plusieurs articles ont été publiés durant l'année.

La mise en place de MATOMO, pour une mise en conformité de notre prestataire avec les exigences de la CNIL en matière de RGPD, ainsi qu'un incident technique ont conduit à une interruption de collecte des données de fréquentation de notre site du 30 avril 2023 au 25 juin 2023, ainsi qu'entre début octobre et mi-novembre 2023.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2023, **4 368** utilisateurs ont consulté le site (dont 4284 nouveaux) et **6 298** pages ont été consultées.

En 2022, on comptabilisait **18 426** utilisateurs et 47 887 pages ont été visitées.

#### **Guide, affiches et flyers :**

Le **guide de l'accès au droit** du département des Yvelines, datant de 2021, est à destination de tout public. Il présente l'ensemble des point-justice et France Services du département avec leurs coordonnées. Il y est également recensé les permanences par thématiques. Une présentation est consacrée aux principaux acteurs (professionnels du droit, associations, conciliateurs ...). Il est aussi indiqué les juridictions des Yvelines avec notamment les coordonnées des SAUJ. Pour plus de facilité, ce document disponible sur le site Internet du CDAD, est construit avec des liens.

A l'occasion de la **journée nationale de l'accès au droit**, une affiche de communication a été adressée par voie dématérialisée aux membres du conseil d'administration dont l'Union des Maires des Yvelines fait partie, pour diffusion à leurs réseaux. Les structures d'accès au droit et les différents partenaires ont été également destinataires de cette affiche. De plus, le public a été informé par voie d'affichage notamment dans les commerces et des flyers ont été distribués. Une campagne d'affichage s'est également déroulée auprès de la ville de Versailles. Enfin, un article a été mis en ligne sur le site Internet du CDAD et une communication a eu lieu dans la presse dans l'hebdomadaire des Yvelines « Les Petites Nouvelles de Versailles ». Enfin, les différents supports de

communication transmis par le bureau de l'accès au droit et de la médiation (BADM) ont été diffusés aux différents partenaires du CDAD des Yvelines.

Une affiche a été réalisée pour « **Les rencontres avec les agents France Services du département des Yvelines** », laquelle a été adressée à l'animateur du réseau France Services du département des Yvelines pour diffusion auprès des conseillers mais aussi de la Préfecture.



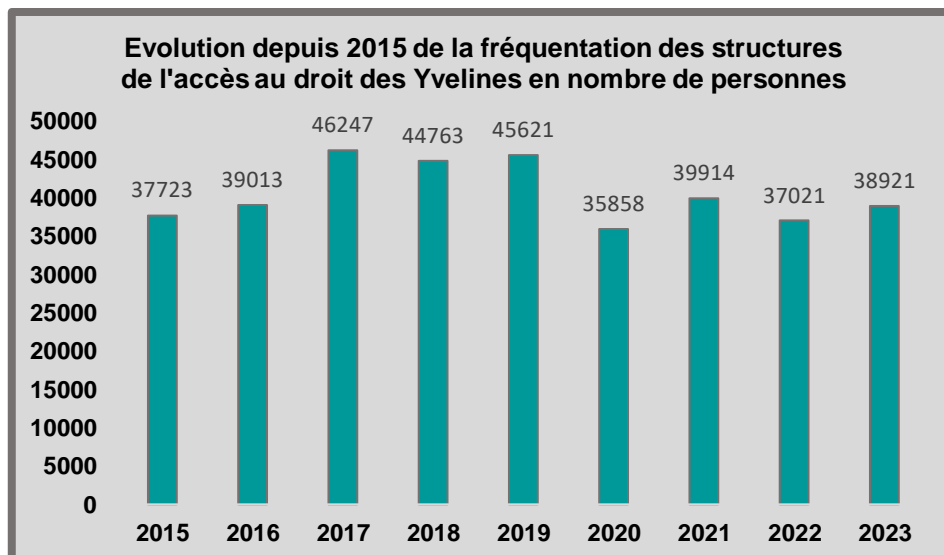
## 8. Bilan de l'année 2023 :

Il convient de souligner que le début d'année a été marquée par l'arrivée d'un nouveau secrétaire général au CDAD des Yvelines le 1<sup>er</sup> mars 2023.

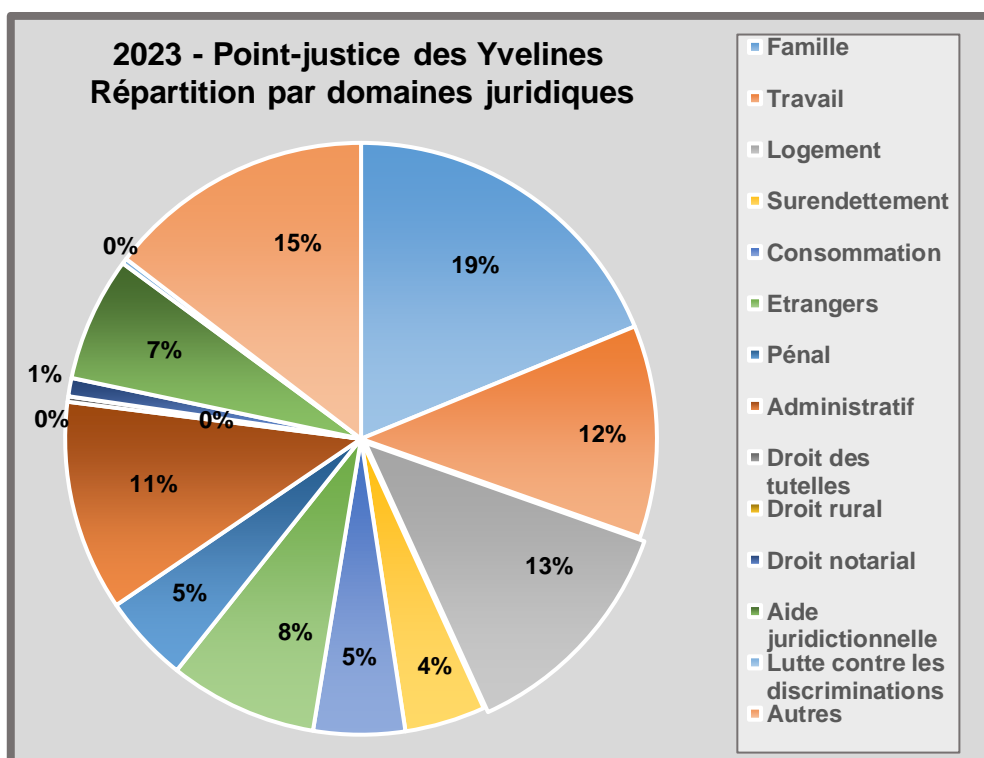
Durant l'année écoulée, le CDAD des Yvelines a poursuivi sa politique de soutien aux actions d'informations et/ou de consultations juridiques menées au sein des différentes structures du département. Les dispositifs s'adressent prioritairement aux personnes en situation de fragilité sociale et/ou économique afin de les accompagner concrètement dans leurs démarches et suivis juridiques. Le CDAD a pu compter sur l'engagement de ses différents partenaires.

**En outre, 94 801 personnes ont été accueillies par le personnel des point-justice soit une hausse de 21 % par rapport en 2022 (78 276 personnes), l'accueil physique et téléphonique représentant 94,4 % des modalités de contacts avec les structures. On comptabilise 38 921 personnes reçues sur l'ensemble des structures du département. Cette fréquentation est supérieure de 5,13 % à celle de 2022 (37 021 personnes).**





Concernant la répartition par intervenant, la part des personnes reçues par les partenaires associatifs est toujours importante avec 41%. Ce pourcentage est proche de celui de 2022 (45%). Les agents des structures assurant des permanences d'informations juridiques représentent toujours une part importante et croissante soit environ 34,3% (32% en 2022). Sur la répartition par domaines juridiques, le droit de la famille est toujours le domaine le plus sollicité, il représente 19% des demandes identique à 2022. Le droit du travail et le droit du logement atteignent respectivement 12% et 13% et le droit administratif affiche un taux de consultation de 12% identique à 2022. Le domaine « autres » est toujours important avec 15% et ce, malgré l'affinage opéré en 2022 concernant cet item, avec l'insertion du droit des tutelles, droit rural et droit notarial.



Des actions en faveur d'autres publics telles que l'accompagnement aux démarches numériques et le dispositif en matière d'expulsion locative se sont aussi déroulées.

Concernant le numéro unique de l'accès au droit (NUAD) « 30.39 », mis en place en septembre 2021, le département des Yvelines dispose de 2 répondants (point-justice) par code postal. Les 2 MJD et les 9 point-justice (PAD généralistes) ayant une amplitude horaire suffisante ont été répertoriés pour le NUAD de manière à répartir les codes postaux.

Entre octobre et décembre 2023, deux directrices des services de greffe judiciaires stagiaires ont effectué une partie de leur stage au sein du CDAD. Outre une présentation de l'accès au droit et du réseau point-justice des Yvelines, elles ont participé à l'activité administratives du CDAD (réunion, conseil d'administration, assemblée) et apporter leur concours aux projets en cours.

Au cours du dernier trimestre, le CDAD des Yvelines s'est trouvé confronté à une difficulté majeure, à savoir la volonté du partenaire associatif de cesser complètement ses permanences en droit des étrangers au 31 décembre 2023 au sein du réseau point-justice. Informé en octobre 2023, et conscient de l'impact sur l'activité des 8 structures concernées et sur la population, le CDAD s'est immédiatement mobilisé, travaillant un appel à projet, le délai de réponse étant fixé à début janvier 2024 pour limiter au minimum la perte de ce champ de compétence sur le territoire.

L'année a été jalonnée aussi de nombreux échanges et procédures relatifs au renouvellement de la convention constitutive du conseil départemental de l'accès au droit des Yvelines et de son annexe financière. La convention expirait le 9 décembre 2023, son renouvellement a été publié au recueil des actes administratifs des Yvelines le 5 décembre 2023.

Le CDAD a aussi entamé en 2023 les travaux préparatoires à la première édition du festival du film judiciaire dans les Yvelines pour 2024.

## **Perspectives pour l'année 2024**

### **5-1 Moyens prévisionnels :**

*Remarque préliminaire : le budget rectificatif N°1 2024 présenté ci-dessous est prévisionnel, le CDAD des Yvelines n'ayant pas reçu la notification de l'ensemble des subventions.*

Lors du dernier conseil d'administration du 15 mars 2024, les ressources prévisibles pour 2024 s'élevaient à 260 660,00 € et se déclinaient comme suit :

- subvention globale du ministère de la Justice : 239 400,00 €, soit + 10 000,00 €, par rapport au budget initial, (non notifiée à ce jour)
- subvention fléchée du ministère de la Justice : 10 600,00 € (non notifiée à ce jour)
- subvention complémentaire du ministère de la Justice : 5 500 € (non sollicitée)
- subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) :
- 5 000 € (en attente de notification de la subvention)

- soutien de l'agence du service civique : 160 €
- *prélèvement sur le fonds de roulement* : 19 209,30 €

La prévision du fonds de roulement au 31 décembre 2024 est de 108 782,72 € et le nombre d'activité est de 4,7.

Depuis, la subvention du ministère de la Justice, dont le montant s'élève à 280 000 € a été notifiée le 22 mars 2024 au CDAD.

S'agissant de la **demande auprès du département**, bien que sa participation ait été actée à l'annexe financière renouvelée le 27 novembre 2023, le Président du Conseil Départemental des Yvelines a fait part à monsieur le Président du CDAD, dès fin novembre 2023, des difficultés budgétaires auxquelles était en proie le Département, et des arbitrages qui en découlent. Le CDAD n'a pu solliciter de subvention pour 2024, le portail de dépôt des demandes auprès de la DIAS ne lui ayant pas été ouvert.

La prévision des dépenses en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour 2024 s'élève à **279 869,30 € soit un pourcentage dépenses/ressources de 107,37 %**.

Ces prévisions de dépenses sont ventilées ainsi :

- enveloppe d'emploi : 2 900 €
- enveloppe de fonctionnement : 88 069,30 €
- enveloppe d'intervention : 188 900,00 €
- enveloppe d'investissement : 0 €

L'enveloppe de fonctionnement est destinée à financer les dépenses concernant : l'assurance du CDAD, les prestations relatives à l'infogérance et au suivi du progiciel de comptabilité (Inetum), la maintenance du site Internet, les permanences de l'écrivain public au sein du PAD pénitentiaire sous contrat de prestation de service, la journée nationale de l'accès au droit, les indemnités pour frais de transport et de nourriture des engagés en service civique, l'achat de diverses fournitures, la prestation du cabinet d'expert-comptable, le versement d'une indemnité en cas de recrutement de stagiaires, et les actions prévisionnelles 2024.

La prestation des avocats du barreau de Versailles est intégrée également à cette enveloppe.

L'enveloppe d'intervention représente le poste principal des dépenses. Elle permet le financement des actions d'informations juridiques menées par nos partenaires associatifs au sein des structures d'accès au droit du département. Il est également inclus le dispositif envers les personnes concernées par une expulsion locative, les actions visant à l'accompagnement individualisé des personnes pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques » ainsi que les actions prévisionnelles 2024.

S'agissant des effectifs prévisionnels du CDAD, à l'instar de 2023, ils seront constitués d'un secrétaire général, directeur des services de greffe judiciaires à 100 %, et un volontaire de service civique sera recruté pour notamment assurer le dispositif d'assistance aux audiences pénales.

## **5-2 Actions prévisionnelles :**

Le CDAD des Yvelines poursuivra les dispositifs existants en apportant un soutien financier important aux associations, aux professionnels du droit et à l'écrivain public qui assurent les permanences d'informations juridiques au sein des structures de l'accès au droit du département. En outre, il continuera à soutenir les actions pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques », la subvention des trois partenaires sera d'ailleurs augmentée.

**Concernant l'aide aux publics fragilisés**, le CDAD des Yvelines procédera au référencement de SOLIGUIDE sur son site internet. **En matière d'action en faveur du handicap**, le CDAD a sollicité en début d'année l'ensemble du réseau point-justice des Yvelines, tel que préconisé par le Bureau de l'Accès au Droit et de la Médiation, afin que les structures soient **identifiées en qualité d'Etablissement Recevant du Public (ERP) sur la plateforme «acceslibre.info»**. Cette plateforme collaborative permet à l'utilisateur en situation de handicap d'être informé de l'accessibilité d'un établissement avant de s'y rendre.

Une **permanence du Délégué du Défenseur des Droits**, sera mise en place et enrichira l'offre du PAD adossé au SAUJ du tribunal judiciaire de Versailles. **Les permanences de l'ADIL en matière d'expulsion locative** feront l'objet d'une nouvelle ventilation, permettant de répondre au besoin du tribunal de proximité de Rambouillet et de la population du sud des Yvelines en la matière.

Le CDAD organisera en 2024, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la Protection Judiciaire des Yvelines et le cinéma de la Celle Saint-Cloud, **un festival du film judiciaire** à destination des classes de seconde et première du département. Ce projet a pour objet l'éveil à la citoyenneté du jeune public. Pour sa première édition, ce festival se déroulera du 22 au 24 avril 2024 au cinéma du Théâtre de la Celle Saint-Cloud. Le thème sélectionné est celui du harcèlement scolaire et le film projeté sera "1: 54" de Yan England. Environ 360 élèves y assisteront. Chaque projection sera suivie d'un débat avec des professionnels du droit.

Le CDAD jouera aussi son rôle d'interface entre l'Education nationale et les professionnels du droit pour la **mise en place du Passeport EDUCDROIT** dans les Yvelines, à l'égard des élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

**L'événement des « Rencontres avec les agents France Services du département des Yvelines »** sera reconduit et le format pourra évoluer. **Deux formations à destination des agents France Services des Yvelines ayant pour thème l'aide juridictionnelle et le SIAJ** ont été animées par la greffière de la maison de justice et du droit de Saint-Quentin-En-Yvelines. Elles ont eu lieu aux Mureaux et à Jouars-Pontchartrain et ont regroupé sur les deux sessions, une trentaine d'agents.

Il est également prévu la **création d'un Point-justice (PAD) en milieu psychiatrique**. Ce dispositif sera à destination des personnes malades internées, faisant l'objet d'une hospitalisation sous contrainte, qui se retrouvent sans aides extérieures pour gérer leur situation administrative et sociale.

Concernant la **Journée Nationale d'Accès au Droit**, le CDAD des Yvelines, a pour ambition de maintenir les consultations juridiques sur l'ensemble des tribunaux et sur les deux maisons de justice et du droit du département. En parallèle, le CDAD des Yvelines innovera, et organisera un forum de l'accès au droit à l'espace commercial Saint-Quentin de Saint-Quentin-En-Yvelines. Il regroupera professionnels du droit, partenaires associatifs, médiateurs, conciliateurs, oeuvrant au sein du réseau point-justice. Les France Services seront également conviées à cet événement.

**5-3 Observations éventuelles : Néant**